

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL **LUNDI 19 FEVRIER 2018 – 18h45**

Date de convocation : 5 février 2018

Présents : Françoise CHARLES, Anne-Marie THEVENET, Geneviève DELORME, Yannick TROTIGNON, Jean-Claude BODIN, Ludovic MIDOIR, Jean-Philippe BRAULT, Philippe OUDIN, Jean-Marc POMMÉ

Absents excusés : Vincent GOUMIN – Sylvie MARTINEAU – Véronique LEMOINE – Francis LEMAIRE

Mise en place du RIFSEEP : régime indemnitaire de fonction, sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel

Le conseil municipal approuve la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} mars 2018.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 9

Location du local (ex-franciade)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment de l'ex-franciade a été rénové pour permettre l'installation d'une entreprise qui était intéressée. Après divers échanges, la société TARVEL (paysagiste qui entretient les sites de Storengy) confirme sa volonté de prendre la location.

Le conseil municipal autorise la signature du bail entre la commune et la société TARVEL pour la location du bâtiment, à compter du 1^{er} mars 2018 et pour un loyer mensuel de 900 € HT.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 9

Francis LEMAIRE arrive

Colonnes enterrées proposition d'installer un troisième point de collectes d'ordures ménagères
Les élus sont d'accord sur le principe mais réfléchissent pour l'emplacement.

Véronique LEMOINE arrive.

Rénovation du parc d'éclairage public : choix des entreprises

Suite au dernier conseil municipal un devis pour la rénovation des candélabres a été demandé.

L'entreprise SARL MOURIN BADECO d'ATHEE SUR CHER a répondu avec un devis estimatif de 11.352 € TTC.

Le conseil municipal retient sa proposition et autorise Madame le Maire à signer le devis pour la totalité de la proposition soit : 18.360 € HT.

CONTRE : 1 (F. Charles que pour les 11,352 €) ABSTENTION : 0

POUR : 12

Pour la fourniture et la pose des lanternes style « bussièrre » deux entreprises ont répondu : INEO Réseaux Centre agence de Blois à SAINT GERVAIS LA FORET et SARL R² - l'énergie d'éclairer à NOYERS SUR CHER.

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SARL R² pour un montant de 64.310,40 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le marché et toutes pièces annexes.